

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES
DU CHAR A VOILE »**

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES ET INDICATEURS D'EVALUATION
BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)			
A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	La situation d'évaluation certificative du bloc transversal 1 (BC 1) est réalisée au moyen de : 1. La production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. 2. Un entretien conduit à partir du support produit composé de : - une présentation orale par le candidat ; - un échange avec les évaluateurs.	Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement. - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.
	C.1.1.2. Identifier les différents publics	Le candidat présente les caractéristiques des	

	<p>cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap</p>		<p>publics visés par la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de la structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.
<p>A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics</p>	<p>C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous</p>		<p>Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaires, analyses documentaires... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire.
	<p>C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de</p>		<p>Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond. - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.

	répondre aux besoins du public		
A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	C.1.3.1. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus		<p>Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus. - Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante, : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables ...
	C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet		<p>Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il vérifie que les activités prévues sont réalisées. - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du déroulement des activités. - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus. - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires. - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités.
	C.1.3.3. Remplir les obligations		<p>Le candidat met en œuvre les démarches</p>

	<p>administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre</p>		<p>administratives en vigueur dans le cadre de son projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives. - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre. - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives.
<p>A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis</p>	<p>C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts</p>		<p>Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux - Il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.
	<p>C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités</p>		<p>Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont fait ou auraient pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires

			externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvre.
<p>(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure.</p> <p>La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles, aux niveaux 5 et suivants.</p> <p>Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances – au sens de l'article L6113-7 du code du travail - avec les certifications de niveau 4. »</p>			
BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION			
A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation	C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage	La situation d'évaluation certificative du bloc transversal 2 (BC 2) est réalisée au moyen de : 1. La production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce support(s) comprend(nent) notamment les outils de communication utilisés. 2. Un entretien conduit à partir du ou des supports produit(s) composé de : - une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ; - un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.	Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure. - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts. - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. - Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités
	C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous		

			<ul style="list-style-type: none"> - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés, et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques.
A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation		<p>Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité. - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
	C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics		<p>Le candidat présente un support de promotion de son animation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend en compte le public visé dans son message. - Il invite au travers du message à participer à l'animation. - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi.

BC 3 – CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES DE DECOUVERTE ET DES CYCLES DE SEANCES D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE DU CHAR A VOILE DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A.3.1. Conception de séances de découverte et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage du char à voile dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les	<p>Peut se présenter à l'épreuve certificative du bloc de compétences 3 le candidat ayant validé les deux modalités du test défini en annexe III.</p> <p>L'épreuve de certification du BC3 est réalisée au moyen de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La production par le candidat d'un document décrivant la conception d'un 	<p>Le candidat présente sa démarche de conception d'un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage du char à voile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise en quoi le cycle de séances s'inscrit dans le projet et l'organisation de travail de la structure. - Il décrit les finalités du cycle de séances. - Il démontre la cohérence entre les finalités du cycle de séances et les
--	--	---	--

	<p>séances aux besoins identifiés</p> <p>C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, de l'environnement de pratique et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages</p>	<p>cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage suivie d'un entretien de trente minutes maximum.</p> <p>2. Une mise en situation professionnelle consistant en la séance de découverte suivie d'un entretien de trente minutes maximum.</p>	<p>caractéristiques du public visé.</p> <p>Le candidat présente sa démarche de conception de séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les objectifs spécifiques ainsi que les méthodes et outils mobilisés pour les atteindre et en vérifier l'atteinte (critères de réussite et de remédiation). - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement des séances, tels que prévus : <ul style="list-style-type: none"> - Permettent d'atteindre les finalités du cycle de séances défini ; - Tiennent compte des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des pratiquants ; - Tiennent compte du contexte et de l'environnement de pratique des activités du char à voile : variables de météo, horaires des marées, état du lieu de pratique et de la surface, conditions de circulation ... - Il précise et argumente la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances. - Il explicite comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des pratiquants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des progressions identifiées. - Il démontre la prise en compte des situations professionnelles vécues et des axes d'amélioration de son action pour concevoir les séances.
--	--	---	---

	<p>C.3.1.3 Se tenir informé de l'évolution des pratiques et de la réglementation du char à voile, auprès de sources fiables, afin de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire dédié</p>		<p>Le candidat présente sa démarche d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que les actions mises en œuvre répondent aux évolutions des pratiques et de la réglementation du char à voile. - Il démontre la fiabilité et la diversité des sources utilisées. - Il démontre comment il prend en compte les informations obtenues.
<p>A.3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du char à voile</p>	<p>C.3.2.1. Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, celle des tiers, la sienne et le respect de la réglementation en vigueur</p>		<p>Le candidat présente la démarche conduite, dans le cadre de la préparation d'une séance, pour assurer sa sécurité, celle des pratiquants et celle des tiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que l'environnement de pratique défini pour la séance est en adéquation avec les situations proposées et les caractéristiques des pratiquants, notamment leur niveau de pratique. - Il réalise les vérifications de sécurité concernant le lieu et le matériel nécessaire à la séance, notamment s'agissant de l'adéquation du matériel et des équipements aux caractéristiques des pratiquants. - Il démontre s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.
	<p>C.3.2.2. Vérifier l'état des matériels et équipements nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance</p>		<p>Le candidat présente la démarche lui permettant de prendre en compte les risques avant la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que la disponibilité et l'état des matériels et équipements nécessaires à la réalisation de la séance sont vérifiés en amont de la séance. - Il démontre que le niveau de vérification opéré est en adéquation avec le contenu de la séance et les caractéristiques du public,

	<p>C.3.2.3 Mettre en place les parcours de roulage en char à voile, en réalisant les balisages et les aménagements nécessaires, au regard des contraintes spécifiques de l'environnement de pratique, des situations prévues et des caractéristiques du public visé, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la séance et rendre les zones de pratique accessibles aux pratiquants</p>		<p>notamment son niveau de pratique.</p> <p>Le candidat démontre sa capacité à mettre en place des parcours de roulage en char à voile pour une séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les nécessités de baliser ou non les différentes trajectoires. - Il utilise des matériels adaptés, en tenant compte des différentes contraintes de l'environnement de pratique. - Il tient compte de la réglementation applicable au lieu de pratique. - Il repère les zones de danger au sein des sites de pratique. - Il démontre que les parcours choisis permettent la pratique sécuritaire et confortable des activités du char à voile par les pratiquants.
<p>A.3.3. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du char à voile</p>	<p>C.3.3.1. Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en instaurant un échange avec eux, notamment sur leurs attentes, les objectifs et les modalités de déroulement de la séance, afin de positionner le rôle de chacun, dans un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap</p> <p>C.3.3.2. Présenter les règles, notamment de sécurité, à</p>		<p>Le candidat met en œuvre un temps dédié à l'accueil des pratiquants en début de séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite les leviers utilisés pour positionner le rôle de chacun dans le groupe, instaurer un climat de confiance avec et entre les pratiquants et une dynamique visant leur implication au cours de la séance et leur inclusion, y compris ceux en situation de handicap. - Il présente les objectifs généraux et les modalités de déroulement de la séance. - Il établit un échange avec les pratiquants en les questionnant par rapport à leurs attentes et objectifs spécifiques. - Il présente son rôle dans le cadre de la conduite de la séance. <p>Le candidat met en œuvre un temps dédié à la présentation des règles à</p>

	<p>respecter au cours d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du char à voile, afin de garantir leur compréhension et leur respect, en adaptant le contenu et les modalités de transmission des consignes, selon les caractéristiques des pratiquants, les conditions de l'intervention et les risques identifiés</p>		<p>respecter au cours de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les différentes règles applicables à la séance : règles de circulation, liées au fonctionnement de l'engin, à l'environnement de pratique ... - Il détaille les consignes permettant d'assurer la sécurité des pratiquants et celle des tiers, le respect de l'environnement de pratique et la réglementation en vigueur. - Il s'assure de la bonne compréhension des règles à respecter par les pratiquants et s'adapte au contexte existant. - Il démontre sélectionner et adapter les consignes transmises selon la situation, les caractéristiques des pratiquants, les conditions de l'intervention et les risques spécifiques identifiés.
	<p>C.3.3.3. Conduire une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en s'appuyant sur les techniques et situations pédagogiques prévues, et en les adaptant selon les réalisations, réactions et interactions des pratiquants, et en tenant compte de l'environnement de pratique, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun</p>		<p>Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants au cours de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il met en œuvre la séance en s'appuyant sur ses travaux de conception. - Il formule des consignes claires et précises concernant les activités du char à voile et les situations proposées. - Il observe et écoute les pratiquants tout au long de la séance et démontre adapter en conséquence les techniques et situations pédagogiques prévues. - Il valorise les réalisations des pratiquants. - Il identifie et traite les éventuelles situations de tensions ou de conflits entre les pratiquants ou impliquant les pratiquants. - Il propose aux pratiquants un temps de retours/réactions au cours de la séance.

			<p>- Il vérifie que la séance répond aux objectifs définis.</p> <p>Le candidat démontre accompagner la progression des pratiquants, en sécurité, tout au long de la séance.</p> <p>- Il détecte les situations à risque : comportements des pratiquants, liées à l'environnement de pratique, besoins d'accompagnement spécifiques...</p> <p>- Il veille à la sécurité et au bien-être des pratiquants tout au long de la séance.</p> <p>- Il accompagne les pratiquants selon leurs besoins : explications complémentaires, conseils, démonstrations, correction de gestes techniques, adaptation du contenu de la séance, assistance technique ...</p> <p>- Il intervient de manière proportionnée en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.</p>
	C.3.3.4. Repérer les situations à risque lors d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en maintenant une vigilance constante, afin d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident		
A.3.4. Evaluation de séances de découverte et de cycles de séances de d'initiation et d'apprentissage du char à voile	C.3.4.1. Analyser une séance d'initiation, de découverte ou d'apprentissage des activités du char à voile, en s'appuyant sur les critères de réussite définis et sur le déroulement prévu, au regard des conditions réelles de son déroulement, afin de lui permettre de rendre compte aux parties prenantes et d'adapter les séances suivantes		<p>Le candidat réalise le bilan de la séance.</p> <p>- Il démontre avoir observé et analysé les différentes situations intervenues au cours de la séance.</p> <p>- Il utilise les outils d'évaluation présentés dans le cadre de la conception des séances.</p> <p>- Il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action et identifie les modifications à apporter aux séances suivantes.</p>
	C.3.4.2. Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation ou		<p>Le candidat réalise le bilan du cycle de séances.</p> <p>- Il précise en quoi le cycle de séances a servi le projet et</p>

	<p>d'apprentissage du char à voile, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en s'appuyant sur les résultats obtenus, afin de faire évoluer ses pratiques</p>		<p>l'organisation de la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre l'adéquation entre le cycle tel que conçu et réalisé et les finalités et objectifs initialement définis. - Il mesure les résultats obtenus grâce aux outils définis en phase de conception. - Il identifie et argumente les améliorations à apporter à un prochain cycle de séances et à sa pratique en général.
--	--	--	---

(*) Au niveau 4, le professionnel conçoit et met en œuvre des activités d'apprentissage qui peuvent permettre aux pratiquants de progresser dans sa discipline sportive, de se préparer et de prendre part, le cas échéant, aux premiers niveaux de compétitions, tels que définis par la Fédération concernée.

Ces activités telles qu'entendues ici pour le niveau 4 sont donc bien distinctes de celles associées au niveau 5, pour le DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif ».